



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 111 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la population des aînés a augmenté beaucoup plus rapidement à Laval que dans l'ensemble du Québec (45% contre 27% pour le groupe de 65 ans et 90% contre 43% pour le groupe des 75-84 ans);

CONSIDÉRANT QU'il existe en 2012 un manque de financement de 28M\$ au niveau des dépenses globales du programme Perte autonomie liée au vieillissement (PALV) à Laval;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses par personne à Laval pour les services aux aînés dans ce programme PALV en 2012 sont de 1 746\$ alors que la moyenne est de 2 255\$ pour l'ensemble du Québec (un important écart de 509\$);

CONSIDÉRANT QUE selon un sondage effectué auprès de nos membres, le nombre d'heures de services de maintien à domicile ne répondait pas aux besoins dans une proportion de 51%;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec veut réduire le sous-financement des régions pour les personnes âgées et les services à domicile et que les régions de la Montérégie, de Lanaudière et de l'Estrie ont reçu des sommes additionnelles pour réduire cet écart avec la moyenne du Québec;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Les soussignés demandent solidairement à l'Assemblée nationale que le ministre de la Santé et des Services sociaux réduise le sous-financement de la région de Laval, de la même manière qu'il l'a fait dans les régions de la Montérégie, de Lanaudière et de l'Estrie, de façon à améliorer l'équité du financement de la santé.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.

Suzanne Proulx, députée de Sainte-Rose

Date de signature de l'extrait